

Inclusion scolaire systématique : **un constat alarmant**

La FNEC FP-FO demande au gouvernement d'ouvrir des négociations en urgence sur les conditions de travail des personnels

A l'initiative de la FNEC FP-FO, s'est tenue le 28 mars 2018, dans les locaux de la Confédération FORCE OUVRIERE, une conférence sur le sujet de l'inclusion scolaire systématique rendue obligatoire par la loi PEILLON de 2013 et mise en œuvre par le ministre actuel de l'Education nationale.

250 participants venus de tous les départements, de tous les secteurs d'enseignement des 1^{er} et 2nd degré, des lycées professionnels ont apporté leur contribution sur le sujet. Participaient également à cette conférence des représentants de la fédération FO des services publics de de santé (FSPS-FO), des représentants de la FAGE-FO et de la FNAS-FO (action Sociale).

A l'issue de cette conférence, toutes les remontées des départements attestant de la dégradation des conditions de travail le confirment : la situation présente un caractère d'urgence.

La réalité est accablante. A l'opposé des déclarations gouvernementales lénifiantes sur l'intégration des élèves handicapés, le gouvernement réduit de manière drastique les moyens affectés à l'intégration/inclusion dégradant considérablement les conditions de travail des personnels de l'Education nationale.

Ainsi, dans le seul et unique but de réaliser des économies budgétaires, le gouvernement remplace des structures avec des personnels spécialisés par des dispositifs. C'est notamment le cas avec les RASED dont l'existence est menacée. C'est aussi le cas avec les ULIS dans les collèges et lycées professionnels.

De plus, en lieu et place de l'organisation de formations d'enseignants spécialisés, le gouvernement a créé un CAPPEI sans valeur et procède au recrutement d'AESH, personnels en situation précaire et sous payés.

Toujours dans sa logique d'économies, au détriment de l'avenir des élèves, au détriment de la santé des personnels, le ministère encourage la remise en cause des EREA et notamment des internats encadrés par des enseignants formés. Il remet en cause également les SEGPA, préférant inclure systématiquement les élèves qui en relevaient jusque-là.

Ainsi cette dégradation constante conduit des centaines et des centaines d'enseignants à ne plus supporter cette détérioration de leurs conditions de travail qui mettent parfois leur sécurité ainsi que celle des autres élèves.

La FNEC FP-FO constate d'ailleurs que, cette année, plusieurs grèves ont éclatées dans des écoles où les personnels n'en pouvaient plus, ce qui a contraint les représentants du ministre à trouver des solutions de reclassement des élèves «hautement perturbateurs» dans des IME et IMPro, démontrant au passage l'impérieuse nécessité de maintenir ces structures.

Dans les CHS CT, ce sont des centaines de dossiers qui sont présentés par les personnels, conseillés utilement il est vrai, par les syndicats FO.

Pour la FNEC FP-FO, les problèmes rencontrés sur la question de l'inclusion scolaire systématique sont inséparables de ceux posés à tous les fonctionnaires. Ainsi là où la spécialisation des personnels serait indispensable, le ministre répond par la création d'emplois précaires non statutaires et sous-payés.

Là où les structures «classes» sont indispensables, le ministre répond par la création de «dispositifs» destinés à faire des économies et à culpabiliser les personnels en leur faisant porter la responsabilité de la situation.

Et, comble de la duplicité, le gouvernement n'hésite pas à évoquer l'égalité de traitement entre élèves, quand dans le même temps, il fait passer en force la réforme du bac, instaurant l'inégalité de traitement entre établissements comme la règle de fonctionnement, satisfaisant ainsi les exigences du patronat.

Cependant le 22 mars, les enseignants étaient en grève pour rejeter ces orientations de démantèlement des services publics et des statuts.

C'est pourquoi, compte tenu de cette situation, la FNEC FP-FO s'adresse au ministre de l'Education nationale pour lui demander d'ouvrir des négociations dans les meilleurs délais. Il est urgent d'inverser la tendance.

A l'occasion de cette conférence, la FNEC FP FO rappelle son exigence :

- ✓ **du rétablissement du droit à un enseignement spécialisé pour les élèves dont la situation l'exige, ce qui signifie le retour à une orientation au cas par cas des élèves selon la nature et le degré de leur handicap.**
- ✓ **du rétablissement et de la création de tous les postes, structures et établissements en fonction des besoins, ainsi que le retour à une réelle formation des enseignants exerçant dans l'enseignement spécialisé.**
- ✓ **de l'intégration de tous les personnels accompagnants des élèves en situation de handicap dans un corps de la fonction publique d'Etat.**

